

**Table ronde ECRI Suède
6 novembre 2013**

Conclusions

**Présentées par François Sant'Angelo
Vice-président de l'ECRI et membre de l'ECRI au titre de la Belgique**

Mesdames, Messieurs,

L'objectif principal de notre journée a été atteint, à savoir réunir tous les acteurs ensemble, pour tenir de véritables échanges ; par ailleurs, cette table ronde a été très intéressante parce que nos discussions ont pu être franches et riches.

Je remercie encore les autorités et les acteurs de la société civile d'avoir vraiment joué le jeu, d'avoir cherché ensemble à aller plus loin pour faire avancer la lutte contre le racisme et la discrimination raciale en Suède.

Il serait impossible de résumer en dix minutes tout ce qui a été débattu aujourd'hui. Je vais néanmoins tenter de relever les principaux messages qui ressortent de nos discussions.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'application de la loi pénale en matière d'infractions motivées par la haine, nous avons constaté une forte disparité entre le nombre d'incidents signalés à la police et le nombre de plaintes qui aboutissent devant la justice. Quelles en sont les raisons ? La méfiance des victimes en est sans doute une cause, comme dans beaucoup d'autres pays. D'autre part, la protection très forte de la liberté d'expression dans le droit suédois joue également un rôle dans ce phénomène. Ce choix juridique peut se comprendre, mais rend d'autant plus importante une prise de position ferme de la part des hommes et des femmes politiques pour condamner systématiquement tout propos raciste.

Un deuxième message fort de la part de tous les représentants des groupes relevant du mandat de l'ECRI, c'est l'importance de procéder à des consultations efficaces lorsqu'il est question de développer des politiques visant à promouvoir ou à garantir l'égalité. Cela veut dire aller au-delà d'une simple invitation aux représentants de ces groupes à présenter leurs commentaires sur un projet quasi-finalisé. De véritables consultations nécessitent d'impliquer les acteurs concernés dès la première étape de conception d'un projet. C'est là la seule façon de garantir aux minorités une possibilité d'influencer les décisions prises dans les questions les concernant et de participer réellement à leur mise en œuvre.

Nous avons tenu des échanges très intéressants au sujet des données à caractère ethnique. Il faut bien sûr dans ce contexte faire la distinction entre, d'une part, le fichage ethnique des individus – en principe inacceptable – et, d'autre part, la collecte de données sur l'égalité, c'est-à-dire des statistiques globales sur la situation de différents groupes, qui permettent de formuler des politiques ciblées pour remédier à des inégalités de fait. Même dans le cas de la collecte de données globales, qui ne devrait pas poser de problème de principe, trois « règles » fondamentales sont à respecter absolument : le respect de la libre auto-identification

par chaque personne concernée comme appartenant ou non à un groupe donné ; la nécessité du consentement éclairé, ce qui suppose que la personne interrogée sache dans quel but la question sur son affiliation ethnique est posée ; et le respect de la confidentialité et de l'anonymat des réponses données. Lorsqu'il est question de données à caractère ethnique, il doit toujours s'agir, non de ficher telle ou telle personne comme appartenant à tel ou tel groupe, mais de déterminer l'ampleur des problèmes auxquels sont confrontés différents groupes dans leur ensemble et de mesurer l'efficacité des mesures prises pour promouvoir l'égalité et lutter contre les discriminations.

Les différents groupes relevant du mandat de l'ECRI ont également insisté sur le fait que la discrimination raciale est, malheureusement, une réalité en Suède aujourd'hui, comme dans d'autres pays européens. Nous avons entendu des exemples frappants de propos anti-musulmans et de racisme contre les Afro-suédois ; on nous a parlé de la nécessité constante de sécuriser les locaux où se réunissent les membres des communautés juives ; il a également été question de discrimination dans l'accès au logement des Roms, des musulmans... Les différents groupes relevant du mandat de l'ECRI ont fait clairement entendre leur message : « Ca suffit ! Nous ne pouvons pas continuer encore et encore à décrire nos problèmes : nous avons besoin, maintenant, d'action. »

La cinquième et dernière grande thématique qui ressort des échanges d'aujourd'hui, c'est la nécessité de promouvoir le dialogue. Un premier constat s'impose : l'antisémitisme, l'islamophobie, l'antitsiganisme, les préjugés et la discrimination à l'encontre des Sâmes sont autant de phénomènes différents. Ils ont leurs points communs mais différents groupes ont vécu différentes histoires en Suède et l'intolérance se manifeste sous différentes formes. Néanmoins, il est clair que l'on ne peut briser le cercle de la méfiance, des discriminations et des préjugés quels qu'ils soient sans promouvoir le dialogue, l'écoute et le respect mutuel entre toutes les perspectives qui co-existent et qui, ensemble, composent la société. Il a également été rappelé que tout le monde, quelle que soit son origine ou sa religion, peut être auteur de discriminations. C'est pourquoi les politiques de lutte contre le racisme et la discrimination raciale doivent être fondées sur une approche holistique qui tient compte de toute la complexité des questions qui se posent.

Je souhaiterais terminer ce bref tour d'horizon en remerciant très vivement les autorités pour leur ouverture au dialogue aujourd'hui et en formulant l'espoir que les messages transmis lors de cette Table ronde seront entendus et suivis d'effets positifs.

Nous remercions également la médiatrice pour l'égalité et son bureau pour leur très grande implication dans l'organisation de cette table ronde, qui n'aurait pu se faire sans leur enthousiasme et leur engagement. Enfin, nous adressons nos remerciements très chaleureux aux interprètes pour leur excellent travail tout au long de la journée, qui a permis ces échanges très fructueux.